

[Text]

M. MacLellan: D'accord.

Mr. Soetens: I have a question, if I might, to our experienced member. Is it often that you would have more than three witnesses?

Mr. MacLellan: Yes, you can. You can have delegations. What happens is that only so many can sit at the table, but you may have people along the sides and down the back.

Mr. Soetens: I understand that, but this question specifically relates to their expenses.

Mr. MacLellan: Yes, that is what I mean. Only three would be paid for, and the rest would come on their own. You get to the point where it gets ridiculous. I think we should be fair to witnesses and give them the opportunity to have financial assistance if they want to come, but if they want to bring an entourage it would have to be at their own expense, I would think. I think this is fair.

Mr. Soetens: I do not have a problem with that. I am just surprised when you say there would be more than three witnesses. I can appreciate that they would bring an army, but we do not necessarily have to hear them all.

Mr. MacLellan: No, usually one or two will do the speaking; the rest are just there for support or back-up or consultation or whatever. Sometimes it is just for effect.

Mr. Soetens: Fine.

Ms Marleau: It seems strange that you would pay the expenses of people who come here and do not address us. Really, if you are paying the expenses of witnesses, they should be appearing before us. Three is fine if they are all going to appear before us, but if one is going to appear before us and—

The Chairman: You are implying that the three should participate?

Ms Marleau: I think there should be some premise that you are not paying... You can have all kinds of organizations who decide they want to come and spend a weekend in Ottawa, and you might have to pay their expenses because one person wants to address us.

The Chairman: That is a good point. If I may, I could ask the clerk.

The Clerk: We pay only witnesses who speak. But you will see on occasion that the representative will have his supporting people in the back, and depending on where the questions are directed, he will call up the expert in every field. You could have five or six people coming from the audience up to the table to answer just one question.

[Translation]

Mr. MacLellan: Very well.

M. Soetens: J'ai une question que j'aimerais, si vous le voulez bien, poser au député chevronné. Arrive-t-il souvent que vous accueilliez plus de trois témoins?

M. MacLellan: Oui, cela arrive. On reçoit parfois des délégations, auquel cas quelques personnes seulement s'assoient à la table, mais les autres s'installent derrière, le long du mur et dans le fond de la salle.

M. Soetens: Je comprends cela, mais cette motion vise leurs dépenses.

M. MacLellan: Oui, c'est ce que je veux dire. Seules les dépenses de trois représentants seraient remboursées, les autres devant payer eux-mêmes leurs frais. Cela deviendrait vite ridicule. Je pense qu'il nous faut être juste envers les témoins et leur proposer une aide financière s'ils veulent venir, mais s'ils tiennent à être accompagnés d'un entourage, alors ce devrait être à leurs propres frais, il me semble. Je pense que cette formule est juste.

M. Soetens: Cela ne me pose aucun problème. Je suis tout simplement étonné lorsque vous dites qu'il y aurait plus de trois témoins. Certains groupes voudront peut-être faire venir toute une armée, mais nous n'allons pas forcément tous les écouter.

M. MacLellan: Non. En règle générale, un ou deux seulement interviennent, les autres n'étant là que pour donner leur appui ou des renseignements supplémentaires ou bien à titre d'experts-conseils ou autres. Parfois même, c'est juste pour nous impressionner.

M. Soetens: Très bien.

Mme Marleau: Il me paraît bizarre que vous payez les dépenses de personnes qui viennent ici, mais qui ne comparaissent pas. Il me semble que si l'on doit payer les dépenses de témoins, ces personnes devraient au moins prendre la parole devant nous. Trois, c'est très bien, si toutes ces personnes vont comparaître officiellement, mais si une seule va prendre la parole et... .

Le président: Vous voulez dire que les trois devraient participer. C'est bien cela, n'est-ce pas?

Mme Marleau: Je pense qu'il faudrait partir du principe que l'on ne paie pas. Il pourrait y avoir quantité d'organismes qui décident qu'ils veulent venir à Ottawa passer une fin de semaine, et vous seriez alors tenus de payer leurs dépenses, même si une seule personne veut nous rencontrer.

Le président: Ce que vous dites est très juste. Si vous me le permettez, j'aimerais demander conseil au greffier.

Le greffier: Nous ne payons que les frais des témoins qui comparaissent véritablement. Mais vous verrez à l'occasion que le représentant officiel est entouré par des conseillers, assis derrière lui, et selon la tournure des événements et la nature des questions qu'on lui posera, il fera appel à l'expert dans le domaine concerné. Cinq ou six personnes, assises dans la salle, pourraient ainsi venir